

CHARTRE DU RÉSEAU « ANALYSE TON PROD' »

PRÉAMBULE

Le réseau « Analyse ton prod' » a pour objectifs de coordonner et d'accompagner les acteurs mettant en place ou souhaitant mettre à disposition de leurs publics l'analyse de drogues comme outil de réduction des risques (RdR).

La présente charte définit les valeurs, les missions et les engagements partagés par les structures membres de ce réseau.

Depuis la loi de santé de 2016, l'analyse de drogues fait partie du panel d'outils de réduction des risques, au même titre que l'accompagnement et l'éducation à la réduction des risques liés à l'injection (Aerli), le dépistage, la distribution de matériel stérile, la distribution de naloxone, etc. et doit être mise en œuvre en complémentarité et dans la continuité de ces autres interventions. La réduction des risques est une stratégie de santé publique visant à limiter les risques et les dommages liés à la consommation de drogues. Elle repose sur le renforcement du pouvoir d'agir des personnes sur leur santé.

L'analyse de drogues comme outil de réduction des risques consiste à analyser le contenu de drogues apportées par une personne ayant le souhait de les consommer ou les ayant déjà consommées, à sa demande et dans l'objectif de lui transmettre une information sur la composition du produit dans une démarche de réduction des risques, de parcours d'accompagnement des personnes et de promotion de la santé.

Pour les personnes ayant une volonté de consommer, l'analyse de drogues leur permet d'être mieux informées, de réaliser des choix éclairés et de mettre en place des stratégies individuelles et collectives de réduction des risques associés à la consommation de produits psychoactifs.

Pour les intervenants-es en réduction des risques, l'analyse de drogues permet d'améliorer les connaissances sur les pratiques d'usage, la composition des produits en circulation sur un territoire d'intervention et de mieux répondre aux besoins des personnes consommatrices. Ceci afin de les accompagner de manière adaptée dans une optique de parcours de réduction des risques. De plus, cela permet d'entrer en contact avec des publics ne fréquentant pas les dispositifs spécialisés et de participer à la veille sanitaire.

Pour les pouvoirs publics, l'analyse de drogues comme outil de réduction des risques permet de mettre en œuvre la politique de santé publique qui vise à réduire les conséquences néfastes associées à l'usage de produits psychoactifs ; et à participer au dispositif national et local de veille sanitaire au travers de l'accès à un plus vaste spectre d'échantillons analysés.

VALEURS

Les membres du réseau « Analyse ton prod' » adhèrent aux principes de la réduction des risques en tant qu'approche visant à réduire les conséquences négatives pouvant être associées à l'usage de produits psychoactifs, sans poser comme préalable ou objectif l'arrêt ou la diminution des consommations, dans une dynamique de promotion de la santé (telle que définie par la Charte d'Ottawa).

La réduction des risques repose notamment sur une participation active des personnes consommant des substances psychoactives. Elle promeut, d'une part, leur capacité à agir sur la santé et leur qualité de vie et à modifier leurs pratiques à risques dès lors qu'elles en ont les moyens. Elle reconnaît, d'autre part, leur expertise concernant les usages. Elle respecte, enfin, les modes de vie des personnes et leur autonomie dans la définition des changements qu'elles souhaitent ou non y apporter.

Les membres du réseau défendent l'accès universel à un dispositif global d'analyse de drogues (qualitatif et/ou quantitatif, sur site et/ou à distance), dans des délais raisonnables et les plus courts possibles, pour toutes les personnes, en prenant en compte leurs trajectoires et leurs besoins.

Ils reconnaissent que les différentes expertises techniques et communautaires ont chacune une valeur propre et sont complémentaires.

L'analyse de drogues est un outil de réalisation du droit à la santé. Le réseau défend l'intérêt éducatif et l'opportunité d'accompagnement qu'elle permet. Cela est rendu possible via des entretiens de collecte et de rendu et des outils analytiques fiables, dont les intervenants-es maîtrisent les limites. Les outils analytiques doivent faire l'objet d'évaluations et de contrôles qualité réguliers pour assurer aux personnes rencontrées la garantie d'un résultat fiable¹. Les résultats, quelle que soit la technique utilisée, doivent être accompagnés d'une information claire sur les avantages et les limites de la technique, les autres dispositifs existants, et s'accompagner de messages de prévention et de réductions des risques.

L'analyse de drogues comme outil de réduction des risques doit être mise en œuvre avec éthique et redevabilité envers les usagers.

Elle doit être mise en œuvre en s'appuyant sur le principe de subsidiarité, selon lequel les décisions doivent être prises le plus à proximité des territoires où elles s'appliquent. Et en fonction de l'expertise locale des structures de proximité dans la connaissance des publics et de leurs besoins.

Les membres du réseau promeuvent la complémentarité entre les structures selon leurs domaines de compétences et périmètres territoriaux, via la coopération et la mutualisation des savoirs et des expériences.

Ils promeuvent également la complémentarité entre les différentes techniques analytiques utilisées, qui présentent chacune des avantages et des inconvénients.

¹ Un « résultat fiable » est un résultat correspondant à ce que la technique permet d'affirmer. La fiabilité du résultat est garantie par la bonne utilisation de l'outil analytique.

MISSIONS

Les membres du réseau « Analyse ton prod' » proposent des services d'analyse de drogues dans une approche de réduction des risques, anonyme, gratuite et de proximité, sans discrimination d'aucune sorte et en complémentarité des autres services de réduction des risques.

Ils contribuent à promouvoir l'analyse de drogues pour que celle-ci soit proposée par l'ensemble des structures de proximité intervenant auprès des personnes qui consomment des drogues.

Ils utilisent différentes techniques analytiques, qualitatives, quantitatives, séparatives ou non, dans le cadre de dispositifs² distincts, en favorisant la complémentarité des techniques et la qualité des pratiques, au bénéfice des usager.e.s.

Les membres du réseau favorisent la démarche communautaire, c'est-à-dire la participation des personnes usagères de drogues à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des dispositifs d'analyse de drogues.

Ils promeuvent la réalisation des entretiens de collecte, de l'analyse et du rendu de résultats par des travailleurs pairs lorsque cela est possible.

Les membres du réseau participent à la veille sanitaire en inscrivant leurs activités en complémentarité et coordination avec le dispositif SINTES (Système d'identification national des toxiques et substances) et les CEIP-A (Centres d'Evaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance-Addictovigilance).

Le réseau collabore avec le réseau européen d'analyse de drogues « *Trans-European Drug Information projet (TEDI)* » et adhère à ses valeurs de promotion des choix individuels, de santé communautaire et de renforcement des capacités d'agir pour réduire les risques liés aux consommations de produits psychoactifs en milieu festif.

Le réseau s'organise au niveau régional, autour d'une collaboration locale entre les structures de proximité, les espaces d'analyse, les pouvoirs publics locaux et les antennes régionales de veille sanitaire. Le réseau suit le principe de subsidiarité et d'autonomie de chaque territoire dans son organisation pour assurer les missions de coordination régionale. Le réseau est animé au niveau national pour favoriser la collaboration, la co-construction et la mutualisation des outils et des savoirs entre ses membres.

² Un dispositif consiste en l'utilisation d'une ou plusieurs techniques analytiques permettant de poursuivre des objectifs éducatifs et de réduction des risques spécifiques, qui diffèrent d'un dispositif à l'autre.

ENGAGEMENTS

Afin de remplir leurs missions conformément aux valeurs énoncées, les membres du réseau « Analyse ton prod' » s'engagent à respecter et à mettre en œuvre les principes énoncés dans la présente charte et le règlement de fonctionnement du réseau, et notamment :

- Présenter l'analyse de drogues comme un outil faisant partie du panel d'outils de RdR.
- Effectuer les collectes de produit à analyser dans le cadre d'entretiens individualisés de réduction des risques, incluant l'évaluation des connaissances de la personne sur le(s) produit(s) qu'elle a l'intention de consommer ou a déjà consommé. Un second entretien, en présentiel ou par téléphone, doit être systématiquement proposé pour le rendu de résultat.
- Former les collecteurs/trices aux entretiens de collecte et de rendu de résultats et mettre à jour les connaissances, dans une démarche de qualité des pratiques. Ils doivent notamment être en mesure de fournir une information claire sur l'ensemble du dispositif, les limites de l'outil analytique utilisé et l'interprétation du résultat.
- Former les analystes à l'utilisation de la ou les technique(s) analytique(s) manipulées dans le cadre de formations indépendantes des industriels. Lorsqu'une structure souhaite développer une nouvelle technique analytique au sein du réseau, elle s'engage à l'évaluer pour en définir les objectifs analytiques et éducatifs, les avantages et les limites à présenter à l'utilisateur, et les compétences nécessaires pour interpréter les résultats. Cette évaluation doit se faire en collaboration avec des personnes formées en chimie analytique, internes ou externes au réseau.
- Garantir que tout dispositif local d'analyse intègre des partenariats avec des intervenants-es formés en chimie analytique.
- Contribuer à l'alimentation d'une base de données commune, mutualiser leurs outils dans la mesure du possible, et développer des protocoles communs encadrant les pratiques d'analyse de drogues comme outil de réduction des risques.
- Participer aux démarches visant à assurer la qualité des pratiques. Les laboratoires sont incités et invités à participer à la procédure de contrôle qualité mise en place par le réseau, dont l'objectif est d'évaluer la fiabilité des résultats rendus, et inviter à mettre en place des mesures correctives si nécessaire.
- Contribuer au bon fonctionnement du réseau, en agissant selon les principes de concertation, transparence et bienveillance.

Nom de la structure :

Nom du directeur/directrice/président·e :

Date de signature :